

## Compte rendu

---

### Ouvrage recensé :

*Syndicats : lendemains de crise ?* par Jean-Marie PERNOT, Paris : Gallimard (collection « Folio actuel »), 2005, 395 p., ISBN : 2-07-030914-2.

par Mona-Josée Gagnon

*Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 61, n° 4, 2006, p. 743-745.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/014770ar>

DOI: 10.7202/014770ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

***Syndicats : lendemains de crise ?***

par Jean-Marie PERNOT, Paris : Gallimard (collection « Folio actuel »), 2005, 395 p., ISBN : 2-07-030914-2.

L'ouvrage de Jean-Marie Pernot se détache heureusement dans l'abondante documentation relative aux relations professionnelles. L'auteur, politologue et chercheur, nous propose une réflexion documentée sur le syndicalisme français en contexte européen. L'approche intéressera le lecteur nord-américain qui apprécie les ancrages socio-historiques et voit le syndicalisme comme un acteur et un produit politiques. Nous sommes donc loin de nombre d'écrits dans lesquels le syndicalisme se trouve réduit à son rôle dans le champ des relations professionnelles.

L'ouvrage est de portée générale et ne pêche pas par une accumulation d'histoires de cas qui trop souvent remplacent la réflexion. Systématique, d'écriture plus qu'agréable, l'ouvrage de Pernot sera d'une grande utilité pour ceux et celles chargés d'enseigner dans les champs de la théorie du syndicalisme et des modèles de relations professionnelles, qu'ils soient en relations industrielles, science politique ou sociologie. Il n'est toutefois pas d'accès facile pour qui n'est pas déjà minimalement familier des systèmes de relations professionnelles européens.

La « crise du syndicalisme » est devenue un leitmotiv au début des années quatre-vingt-dix, puis l'attention des chercheurs s'est détournée vers les effets de la mondialisation sur le syndicalisme. Mais le syndicalisme est, encore plus qu'alors, bel et bien en crise, tellement en fait que les chercheurs sympathiques au fait syndical tendent à occulter cette dernière pour plutôt mettre en évidence quelques *success stories*.

La contribution de Pernot se divise en cinq chapitres. Le premier s'intitule « À l'épreuve du mouvement social », et rappelle l'épisode « à caractère emblématique » (p. 24) que fut la bataille

(perdue par les syndicats français) contre la réforme des retraites en 2003. Ce chapitre, intéressant en soi, souffre forcément d'un décalage historique, après l'épisode allant en sens contraire de la lutte au CPE (contrat première embauche) et de la lutte (encore en cours ?) au sujet du CNE (contrat nouvelle embauche) (2005-2006), et ne joue donc plus le rôle de socle analytique qui devait être le sien. L'intitulé du deuxième chapitre parle de lui-même : « Héritages : histoire du syndicalisme français ». La nomenclature des événements est au rendez-vous, mais il s'agit bien d'histoire sociale, les contextes transversaux et diachroniques étant sollicités pour donner sens aux faits, de même que pour expliquer la singularité française : un rapport étroit entre la constitution de la classe ouvrière et du syndicalisme, une extériorité à l'égard de la fonction de service aux adhérents, la pérennité d'une « culture de la confrontation » (p. 108), bémoles étant par la suite apportés sur la dite singularité. Le chapitre trois, intitulé « Le déclin syndical en Europe », offre un panorama très utile sur les syndicalismes européens tels que regroupés par affinités, avec toujours un accent sur la situation française. L'auteur propose à ce sujet une analyse critique d'un mouvement de décentralisation (de la branche vers l'entreprise) peu encadré par les syndicats mais plutôt encadré par un État qui, loin de se retirer selon l'auteur, se déploie autrement.

Sur cette lancée, le chapitre quatre poursuit l'histoire du syndicalisme français (« Familles désunies, familles regroupées »). Sont passés en revue les destins récents des confédérations, l'histoire des schismes et fusions, de même que la « jeune histoire » des syndicats non confédérés. Quant au chapitre cinq, il est essentiellement analytique, et confère un intérêt particulier à l'ouvrage.

Intitulé « Syndicats et représentation », ce chapitre propose une analyse centrée sur la tension, mais aussi la complémentarité entre l'autonomie et l'intégration (du syndicalisme). Une proposition analytique sur le rôle du syndicalisme, schématisée graphiquement (p. 269), permet à l'auteur de situer les éléments constitutifs du paysage syndical français par rapport à ce schéma idéal typique et est en même temps l'occasion de rendre des jugements très durs : « syndicats sans syndiqués », syndicats transformés « en accessoires de la puissance publique » (p. 301). Ce chapitre porte particulièrement à réflexion, que l'on soit européen ou d'ailleurs, car il nous amène au cœur même de la fonction syndicale. En revanche, la conclusion se veut optimiste, explicite les défis à relever et revient en boucle sur l'idée que le syndicalisme français n'est peut-être pas seulement le plus mauvais élève européen, mais peut-être aussi à l'avant-garde de la dégénérescence généralisée du syndicalisme et par suite à l'avant-garde... d'une nécessaire renaissance. Alors donc, quelle est la réponse offerte par l'auteur à son titre interrogatif ? Que crise il y a, et que les lendemains sont en fait bien incertains.

Quatre commentaires pour terminer cette recension. Dans un premier temps, j'ai trouvé très rafraîchissant de voir Pernot dénoncer quelques facilités analytiques qui encombrant à mon avis bien des écrits sur le syndicalisme. Ainsi l'auteur qualifie-t-il de « désignation paresseuse » l'opposition (désuète) entre « syndicalisme réformiste » et « syndicalisme révolutionnaire », tout comme l'est, pourrais-je ajouter, celle entre « syndicalisme d'affaires » et « syndicalisme de classe, de masse, de combat » et *tutti quanti*. De même Pernot assigne-t-il à la place (mineure) qui leur revient des indicateurs de la vigueur syndicale utilisés à mauvais escient (taux de syndicalisation, conflictivité...) et invalide-t-il la (fausse) opposition entre syndicalisme et « nouveaux mouvements sociaux »,

redonnant ainsi ses lettres de noblesse au syndicalisme, acteur unique voué à défendre la « dignité de la condition salariale » (p. 323). En deuxième lieu, si l'effort de théorisation est non seulement bienvenu mais intéressant en lui-même, la rapidité du propos et particulièrement le fait qu'il est sous référencé gênent parfois la lecture. Julliard ou Rosanvallon, pour ne nommer que ceux-là, ne sont pas mentionnés, alors qu'ils ont ouvert des chantiers de réflexion semblables. Contrainte éditoriale ou d'espace, on ne sait, la bibliographie est limitée à un petit nombre d'ouvrages, et ne reprend pas des auteurs importants dans le propos de l'auteur, tel Segrestin, lesquels sont confinés aux notes en fin de volume. La rapidité du propos me laisse aussi sur mon appétit au sujet de quelques notions semblant tenues pour acquises : rapport salarial, néo-corporatisme, institutionnalisation...

En troisième lieu, et il s'agit ici d'un désaccord, Pernot livre trop rapidement un certificat d'efficacité au « nouveau management », producteur d'identités corporatives et réenchanteur du monde du travail (p. 166). Si la sociologie du travail a en bonne partie avalisé cette idée, il ne manque pas d'ouvrages critiques pour démystifier la nouvelle idéologie managériale et pour la « resituer » comme complément logique de la précarité du marché du travail et surtout pour en contester l'efficacité.

Enfin, comme bien des intellectuels français, Pernot semble ignorer qu'en Amérique du Nord il se trouve des chercheurs pour réfléchir sur le syndicalisme selon les mêmes paradigmes (et même en français). De même semble-t-il ignorer la présence d'une tradition syndicale catholique en Amérique du Nord (Québec) – une note peut-être ? –. Quant au fait qu'il assimile le modèle de relations du travail nord-américain au modèle britannique (note 354)... c'est affligeant.

Une connaissance du modèle nord-américain aurait pu permettre à l'auteur

d'affiner sa pensée sur les avantages et désavantages du pluralisme et de l'unitarisme syndical.

Il demeure que l'ouvrage de Pernot peut être extrêmement utile aux professeurs et étudiants du phénomène syndical, et je le recommande malgré les réserves exprimées. Et rendons grâce à Pernot d'avoir (presque) résisté à la

tentation du prophétisme, si courante chez les chercheurs spécialistes du syndicalisme. L'auteur n'indique pas le chemin, il ouvre de possibles voies. Avec un optimisme un peu forcé, faut-il préciser.

**MONA-JOSÉE GAGNON**  
Université de Montréal

***Guide pratique de l'arbitrage de grief au Québec,***

par Jean-Serge MASSE, Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2005, 160 p., ISBN : 2-89451-899-4.

L'auteur présente un guide pratique de l'arbitrage de grief au Québec. Il s'agit en effet d'un livre qui fournit, de façon simple et concise, des points de repères généraux du processus d'arbitrage de grief. Il permet de prendre rapidement connaissance du mode de fonctionnement d'un arbitrage sur le plan de ses principaux aspects juridictionnels et procéduraux. Ce n'est cependant pas un guide pratique au sens classique du terme. L'auteur explique peu quoi faire ou comment se comporter en arbitrage. Il décrit, dans six courts chapitres, les règles de droit qui ont rapport au processus arbitral. L'exposé sommaire d'un processus aussi complexe comporte évidemment ses limites. Les explications fournies restent d'ordre général et elles sont peu documentées dans les références doctrinales et jurisprudentielles. Cela dit, ce livre constitue un bon outil de vulgarisation de l'arbitrage et à cet égard, il saura plaire particulièrement à ceux qui veulent s'initier à l'arbitrage ou se rafraîchir la mémoire par rapport à certaines notions de base oubliées.

Le premier chapitre décrit bien, en quelques pages, l'évolution de la fonction arbitrale. L'auteur y explique notamment le rôle du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTMO) et celui de la Conférence des arbitres du Québec. Il émet, par ailleurs, certaines critiques et suggestions relatives au mode de sélection des arbitres par le CCTMO. Le

deuxième chapitre indique brièvement les règles applicables à la nomination d'un arbitre, à la conférence préparatoire et à l'assignation des témoins. Les troisième et quatrième chapitres couvrent des matières très techniques. Dans le troisième chapitre, l'auteur aborde la question du fardeau de preuve et il dresse un portrait des moyens de preuve prévus au *Code civil du Québec*. Le quatrième chapitre fait un survol de diverses objections préliminaires susceptibles de déterminer le sort d'un grief avant même qu'il ne soit entendu à son mérite. La preuve extrinsèque et la pratique passée y sont aussi rapidement exposées. La compétence, les pouvoirs de l'arbitre, ainsi que le déroulement d'une audition sont expliqués dans le cinquième chapitre. Le dernier chapitre porte sur l'exécution et la révision judiciaire d'une sentence arbitrale de grief. Le livre est complété par trois annexes : La politique générale du CCTMO concernant la confection et la gestion de la Liste annotée d'arbitres de grief, le Règlement sur la rémunération des arbitres, le formulaire de dépôt d'une sentence arbitrale.

En somme, ce livre est utile pour saisir, à grands traits, diverses règles de droit applicables ou susceptibles de s'appliquer en arbitrage de grief. Il ne remplace pas, toutefois, des ouvrages plus complets et approfondis déjà publiés sur le sujet.

**DIANE VEILLEUX**  
Université de Montréal